

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

Projet de compte-rendu

Séance du 21 mars 2016

Le 21 mars 2016 s'est tenue à Marseille, en préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la dixième session du Conseil maritime de façade de Méditerranée.

Cette réunion était présidée conjointement par Monsieur Pierre SOUBELET, préfet du Var en remplacement du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pris par une réunion ministérielle, et par le vice-amiral d'escadre Yves JOLY, préfet maritime de la Méditerranée.

Les résultats des élections à la présidence de la Commission permanente, des élections partielles des membres de cette commission et du dernier représentant du CMF de Méditerranée au Conseil national de la mer et des littoraux figurent en annexes 1 à 3.

La liste des membres présents est jointe en annexe 4.

Le dossier de séance de cette session ainsi que les éléments de présentation diffusés en séance sont téléchargeables sur le site internet de la direction de la mer Méditerranée dans l'onglet « Politique intégrée mer et littoral » (<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>)

(La séance est ouverte à 14h35)

- **Discours introductif de Monsieur le préfet du Var**

M. Pierre SOUBELET (Préfet du Var) – Amiral, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer, Monsieur le Commissaire général PARLANGE -adjoint du Préfet maritime-, mes chers Collègues sous-préfets, Mesdames et Messieurs, je suis heureux d'ouvrir cette dixième réunion du Conseil Maritime de Façade de Méditerranée en remplacement du Préfet de Région pris par une réunion ministérielle. Au nom du Préfet de Région, et en votre nom également, Amiral, si vous le permettez, je souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des Conseils régionaux : Monsieur Yannick CHENEVAR, que je connais bien, du Conseil régional de PACA ; Monsieur CODORNIOU au titre de la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, qui connaît bien ce CMF, et sa suppléante, Madame Agnès LANGEVINE ; ainsi qu'aux nouveaux représentants de la collectivité territoriale de Corse, M. Hyacinthe VANNI et Mme Juliette PONZEVERA.

Ce qui nous rassemble, c'est l'économie bleue, formidable potentiel de développement que renferme notre mer Méditerranée. C'est au sein du Conseil maritime que nous devons discuter de ce qui est à faire ou ne pas faire.

Vous avez mené, ces derniers temps, des travaux sectoriels qui ont donné lieu à de la planification concertée et réfléchie : je pense à l'éolien flottant, par exemple, ou au plan d'action pour le milieu marin que nous allons évoquer une dernière fois dans son aspect opérationnel. Ces planifications sectorielles ne s'arrêteront pas, car elles répondent à des attentes ponctuelles, issues de problématiques partagées par les acteurs. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer ces éléments de politiques publiques dans une vision de long terme, dans une stratégie qui reposera sur l'ensemble des piliers de notre politique maritime : le développement durable des activités, la prise en compte des risques associés à ce développement, la préservation du milieu marin, la recherche et la formation.

Tels sont les quelques mots que je souhaitais vous dire en introduction. Je cède immédiatement la parole, l'ordre du jour étant chargé, au Préfet maritime de la Méditerranée, l'Amiral JOLY.

- **Discours introductif de Monsieur le préfet maritime de la Méditerranée.**

Vice Amiral d'Escadre Yves JOLY (préfet maritime de la Méditerranée) – Merci, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, la séance du Conseil Maritime de Façade de ce jour doit être considérée comme une relance, une impulsion nouvelle à la faveur des récentes désignations et des élections qui vont se tenir aujourd'hui. Ces dernières doivent permettre de pourvoir les sièges vacants et d'avoir, je l'espère, une équipe au complet, parée à travailler efficacement et de manière constructive, ce dont je ne doute pas.

Comme c'est probablement mon avant-dernier CMF, je peux me permettre de vous livrer un peu mon sentiment. Pour ceux qui n'étaient pas présents, lors de notre dernière session, du 9 juillet dernier, je tiens à rappeler que le CMF a le mérite de rassembler à l'échelle de la façade méditerranéenne et d'en assurer une certaine représentativité ; une représentativité qui ne vaut que par une fréquentation assidue. Si nous sommes aujourd'hui plutôt bien représentés, et même très bien représentés, cela n'a pas toujours été le cas. La vigilance est donc de mise. Pour ceux qui intègrent le Conseil aujourd'hui, je leur souhaite la bienvenue et les invite à rester mobilisés.

Dans les années à venir, nous serons confrontés à de nombreux sujets. C'est déjà le cas sur un certain nombre de dossiers pour lesquels la concertation est engagée avec les acteurs. Je pense à l'éolien, à Natura 2000 au large et à la planification de l'espace maritime. Nous devons pouvoir échanger dans le respect des personnes, des compétences et des prérogatives de chacun, sur ce que nous voulons pour demain pour notre façade. Protéger, développer, créer de l'emploi, la combinaison des trois est possible. Cela s'appelle le « développement durable ».

Nous allons donc nous mettre au travail ensemble pour avancer, et avancer sûrement. Je vais aborder sans plus tarder le premier point de cet ordre du jour.

- **Point n°1 : Approbation du compte-rendu de la session du 09 juillet 2015.**

VAE JOLY – Le projet de ce compte-rendu vous a été transmis par courrier électronique par la Direction Interrégionale pour la Mer Méditerranée qui assure le secrétariat de ce Conseil. Il vous est, aujourd'hui et à cet instant, soumis pour approbation. Comme il a déjà été consulté par la plupart d'entre vous, et sans doute pratiquement tout le monde, y aurait-il des remarques non transmises en amont à la DIRM ? (*Non*)

Le compte-rendu du 09 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

- **Point n°2 : Élection du/de la président-e de la Commission permanente, vice-président-e du Conseil Maritime de Façade.**

M. SOUBELET – Conformément au règlement intérieur, les candidatures devaient être transmises au Secrétariat du CMF assuré par la DIRM, avant la séance où doivent avoir lieu les élections. La date avait été fixée au 14 mars 2016 à 17 heures.

Si nous devons voter à nouveau, c'est qu'à la suite des élections régionales récentes, la présidente de la Commission permanente n'a pas été réélue dans son siège au Conseil régional. Elle ne peut donc plus être membre du CMF conformément au règlement intérieur. Il nous faut procéder à son remplacement.

Je rappelle les rôles du président de la Commission permanente : il fixe l'ordre du jour et assure la conduite des débats au sein de la Commission. Il est également, à ce titre, vice-président du Conseil Maritime de Façade assurant ainsi la continuité des travaux de ce Conseil. Il est élu parmi les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. Nous avons reçu deux candidatures :

- Madame Raphaëlle LEGUEN, qui représente les EPCI de plus de 100 000 habitants, première-adjointe au maire de la Seyne-sur-Mer, chargée de la mer, des ports, du littoral, de l'économie maritime et des relations avec la Marine nationale.
- Monsieur Yannick Chenevard, qui représente le Conseil régional de PACA, septième vice-président du Conseil régional, délégué à l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage, et troisième adjoint au maire de Toulon en charge des transports, de la sécurité civile, de la voirie, des réseaux et de la mobilité durable.

Un temps de parole de cinq minutes peut être laissé à chacun des deux candidats, s'il le souhaite, pour présenter sa candidature. Honneur aux dames. Madame LEGUEN souhaite-t-elle dire quelques mots sur sa candidature ?

Mme LEGUEN (représentante les EPCI de plus de 100 000 habitants) – J'aurais préféré que M. CHENEVARD commence.

M. Yannick CHENEVARD (représentant du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur) – Monsieur le Préfet, Monsieur le Préfet maritime, Mesdames, Messieurs, j'ai conscience de l'ampleur de la tâche qui attend la Commission permanente dont la mission, au profit de notre Conseil Maritime de Façade, embrasse des domaines aussi variés que l'économie, l'environnement, la recherche, voire la prévention des risques naturels auxquels notre littoral est soumis. C'est un beau défi que nous aurons à cœur de relever, tous ensemble.

Trois régions, sept départements littoraux dans l'hexagone, deux en Corse, pour un littoral de 2 400 kilomètres de côtes, soit près de la moitié des côtes de France. C'est au total une population de plus de 11 millions d'habitants qui, pour ces départements littoraux, se concentrent sur une frange côtière de 25 kilomètres. Voilà ce dont notre Commission a la charge.

C'est à partir d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral dont l'importance pour l'avenir de nos territoires est évidente qu'il nous appartiendra de poursuivre la mise au point d'un document stratégique de façade. Une chronologie logique qui n'est pas celle qui nous est demandée. La stratégie nationale n'est pas encore arrêtée mais nous devons déjà travailler sur l'état des lieux du document stratégique de façade.

Je m'appuierai sur nos représentants au sein du Conseil national pour insister sur la nécessité de mettre en route ce chantier au plus vite.

Nous devons veiller à ce que les spécificités des littoraux méditerranéens puissent s'exprimer. Le travail déjà réalisé sous la coordination de la Direction Interrégionale de la mer a permis des avancées significatives : élaboration du plan d'action pour le milieu marin, planification de l'éolien posé en mer, développement de l'aquaculture marine, pour ne citer que quelques-uns des thèmes abordés.

Nous nous efforcerons de mettre en œuvre une véritable politique maritime intégrée, la préservation de nos écosystèmes et habitats marins doit être une ambition de tous les instants dans une zone aussi fréquentée que la façade méditerranéenne française.

Les activités liées à notre environnement maritime sont génératrices d'emplois, la mer reste le premier employeur de nos régions. La montée en puissance des activités à caractère maritime, sites industriels, transport, pêche ou tourisme, grande et moyenne plaisance, doit être maintenue et soutenue. L'enjeu est que cela ne s'oppose pas au développement de l'économie maritime, à ses emplois, au développement de la formation professionnelle, à l'apprentissage et, probablement, à l'accompagnement d'un certain nombre de métiers nouveaux dont nous n'avons peut-être même pas encore conscience aujourd'hui.

Nous devons également élargir notre réflexion, notre action, à l'ensemble du bassin méditerranéen occidental, en développant des partenariats avec nos voisins européens, en poursuivant un objectif commun, capital : mieux protéger cet espace marin que nous partageons.

Je sais que la Commission Européenne a lancé un appel d'offres portant sur la planification maritime auquel les principaux établissements publics sont en train de répondre. Je leur souhaite un plein succès pour nous permettre de travailler au plus vite avec nos homologues italiens et espagnols. Notre pays a la chance de disposer, sur ces territoires méridionaux, d'un capital maritime naturel et patrimonial remarquable. Il nous appartient de le protéger, de le faire fructifier pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. SOUBELET – Merci, Monsieur CHENEVARD. Madame LEGUEN a la parole.

Mme Raphaëlle LEGUEN – Bonjour. Je ne serais pas dans le même registre car j'ai du mal à faire cela. Vous me connaissez tous, plus ou moins. Je viens du monde maritime. Peut-être est-ce ma force aujourd'hui. En effet, j'allie un côté de vraie professionnelle de la mer à un côté politique représentatif en charge de certains domaines qui sont les vôtres. Dans ma fonction de première-adjointe, je suis en charge du maritime, de la mer, du littoral et des ports.

Dans ma vie professionnelle, étant Gardoise, j'ai fait mes études à Montpellier et Sète. Je me suis installée à la Seyne-sur-Mer où j'ai développé une ferme marine dans le respect de l'environnement qui était le mien, c'est-à-dire une faible

profondeur d'eau et un élevage respectant l'animal et l'environnement. Je suis restée attachée à ces valeurs. Je suis bien moins bonne pour défendre ma candidature que pour défendre vos besoins et ce que vous avez envie de faire passer.

Notre Conseil maritime de façade a mis très longtemps à démarrer. C'est un bel outil qu'il va falloir améliorer et pour lequel je compte sur vous parce qu'on a tous des compétences. Si j'avais la présidence de la Commission permanente, je ferais appel à tous pour créer des sous-commissions permettant à chacun de faire valoir sa propre compétence. Il me semble que c'est ce dont on a besoin. Le besoin de reconnaissance de la Méditerranée est fort. Je ne vais pas développer tous les points, je les connais, vous aussi. Avec la ville qui est la mienne, la Seyne-sur-Mer, on a des ports et des zones naturelles comme Natura 2000 en mer. Entre l'un et l'autre, il y a un grand écart qu'il est fondamental de préserver. En effet, nous défendons tous des enjeux mais l'important est de préserver notre économie maritime tout en respectant le milieu. Voilà ce que j'avais à vous dire.

M. SOUBELET – Merci, Madame LEGUEN.

Le vote a lieu à bulletins secrets, à la majorité des suffrages exprimés. Selon l'usage, les membres du collège de l'État et des établissements publics ne prennent pas part au vote. Les votants sont invités à cocher, sur le bulletin vierge qui leur a été remis à la table d'émergence, le nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Ils devront alors déposer ce bulletin dans l'urne correspondant à leur collège. Suite à cela, ils émargeront face à leur nom, et le cas échéant, face à celui du mandat reçu. Il y a trois urnes, je suggère donc que ceux qui sont prêts se dirigent vers les urnes sans ordre particulier. Il n'y a pas d'appel des votants.

L'Assemblée procède aux opérations de vote :

- 39 BULLETINS
- 2 BULLETINS NULS
- 29 VOIX POUR MME LEGUEN
- 8 VOIX POUR M. CHENEVARD.

Mme LEGUEN est élue présidente de la Commission permanente, vice-présidente du Conseil maritime de façade.

(Applaudissements.)

VAE JOLY – J'invite Mme LEGUEN à venir nous rejoindre à la tribune en sa qualité de vice-présidente du CMF.

Mme LEGUEN – Je suis très émue. Vous représentez la profession, le maritime. C'est donc pour moi une grande joie d'avoir été élue aujourd'hui. Je vous remercie. Je vous souhaite un grand travail et de porter cette commission. Je vous renouvelle mes remerciements. Merci à tous.

(Applaudissements.)

- **Point n°3 : Élection des sièges vacants de la Commission permanente parmi les représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements**
et
Point n°4 : Élection au dernier siège de suppléante pour représenter le CMF au Conseil national de la mer et des littoraux.

VAE JOLY – Nous vous proposons de voter les deux points ensemble afin de garder du temps pour les sujets de fond. Les conditions pour déposer les candidatures étaient semblables à celles énoncées précédemment.

La Commission permanente comprend au maximum 15 membres. À côté des membres du collège de l'État, qui sont les préfets ou leurs représentants, il y a trois membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. C'est dans ce collège que nous devons en élire deux. Il y a également trois membres du collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises, un membre du collège des salariés d'entreprises et trois membres du collège des associations de protection de l'environnement.

Les candidats déclarés sont :

- Monsieur Yannick Chenevard, représentant le Conseil Régional de PACA.
- Monsieur Gil Bernardi, représentant les maires des communes littorales de PACA.

Il y a donc deux candidatures pour deux places. Un temps de parole de deux minutes peut être laissé aux candidats pour présenter leur candidature. Il s'agit d'un vote à bulletins secrets, à majorité simple des suffrages exprimés. Il est rappelé que, pour ce vote et, selon l'usage, les membres du collège des représentants de l'État et des établissements publics ne participent pas au vote.

M. Hyacinthe VANNI (représentant de la Collectivité territoriale de Corse) – Permettez-moi une remarque. On n'a pas été averti par notre représentant des formalités pour faire acte de candidature. Nous aimerions néanmoins que la Corse soit représentée. En effet, il y a trois régions. Nous aimerions donc, si possible, nous présenter malgré ce petit problème.

VAE JOLY – Le Secrétaire général du CMF, en la personne du directeur interrégional de la mer adjoint, va vous répondre. Notre avis, au préfet et moi-même, si personne n'y voit d'objection, est de faire preuve de la plus grande souplesse pour que la Corse puisse être également représentée.

M. VANNI – Je vous en remercie.

M. Gil BERNARDI (représentant des maires des communes littorales de Provence-Alpes-Côte d'Azur) – C'est très volontiers que je cède ma candidature, et que je voterai pour vous. Ainsi, on aura deux élus et deux candidats. Cela ira beaucoup plus vite. Vive la Corse !

M. VANNI – Merci beaucoup. La Corse s'en réjouit, nous sommes ravis et excusez-nous encore de ce petit contretemps. On ne peut jamais faire les choses comme les autres. (*Rires.*)

VAE JOLY – Pouvez-vous nous donner votre nom et prénom, s'il vous plaît ?

M. VANNI – Hyacinthe VANNI.

VAE JOLY – Si M. CHENEVARD n'a rien à ajouter pour compléter ses propos du début, la parole est à M. VANNI pour présenter sa candidature.

M. VANNI – Je vais être très bref. Je commencerai par vous remercier une nouvelle fois de déroger au règlement. Bien entendu, la Corse doit être représentée, et elle le sera. Monsieur BERNARDI, je vous remercie. Nous serons là, nous serons actifs et nous participerons aux travaux avec assiduité.

VAE JOLY – J'enchaîne sur l'autre point avant de passer au vote. Il s'agit là d'élire la dernière suppléante pour le Conseil national de la mer et des littoraux. J'aimerais vous faire, très rapidement, quelques rappels sur le rôle de ce Conseil national de la mer et des littoraux. Il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (celle dont on a parlé et dont on reparlera) dont la déclinaison locale est le document stratégique de façade. Ce Conseil est obligatoirement consulté sur les décrets relatifs à la gestion du domaine public maritime. Il joue un rôle de proposition et de conseil auprès du gouvernement et coordonne les travaux des instances consultatives maritimes présentes au niveau national. Il n'y a qu'une seule candidate déclarée (en raison de la loi sur la parité, il s'agit d'une candidate). Il s'agit de Mme Agnès LANGEVINE, représentante suppléante du Conseil Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Monsieur CODORNIU, vous avez, je crois, une lettre de sa part car Mme LANGEVINE n'a pas pu se rendre disponible pour être parmi nous aujourd'hui. Vous avez naturellement la parole pour lire cette lettre.

M. Didier CODORNIU (représentant du Conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées) – Merci Amiral. Concernant la candidature de Mme Agnès LANGEVINE, voici son courrier :

« Mesdames, Messieurs, vice-présidente en charge de la transition écologique énergétique de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets de la région Languedoc Roussillon-Midi-Pyrénées, je mesure l'enjeu majeur que constitue l'interface terre/mer. Notre littoral possède une grande diversité biologique et paysagère soumis à des pressions naturelles et humaines : tourisme, urbanisation, transport et pêche.

Aussi dans nos régions, il convient de faire le pari de l'émergence de modèles d'aménagement des territoires plus respectueux de l'environnement en instaurant une dynamique collective, pérenne, susceptible d'avoir un impact concret sur la construction des projets de territoire. C'est dans cet esprit que, dès 2006, la région Languedoc-Roussillon a établi un partenariat avec le Conservatoire du littoral dans l'objectif de préserver le littoral tout en le valorisant.

La création de l'Agence française de la biodiversité ainsi que l'introduction d'un volet « Littoral » dans le schéma régional d'aménagement, du développement durable et du territoire sont une réelle opportunité pour relever nos objectifs régionaux en matière de gestion du trait de côtes, de préservation et de restauration des espaces naturels, de prévention et d'information des populations.

Ces problématiques sont particulièrement bien connues dans notre région où le phénomène naturel d'érosion engendre une vulnérabilité accrue des enjeux naturels et humains située en arrière des plages. Depuis plus de

quinze ans, la région et l'État se sont associés dans le cadre du CPER pour apporter une réponse durable à cette érosion.

Plusieurs opérations pilotes d'envergure ont ainsi déjà été menées : le lido du Petit et du Grand Travers, le lido de Sète à Marseillan, la côte ouest de Vias, etc.

C'est avec intérêt que je participerai aux travaux menés par le CNML dans un souci de cohérence des politiques maritimes locales, avec la politique nationale pour la mer et les littoraux tout en faisant valoir les spécificités de la façade méditerranéenne.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma candidature. Recevez, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations. »

VAE JOLY – Merci à Mme LANGEVINE à travers les propos lus par M. CODORNIU.

Pour cette élection, le vote a également lieu à bulletins secrets, à majorité simple des suffrages exprimés. Il va falloir corriger les papillons que vous avez en mettant, à la place de M. Gil BERNARDI, le nom de M. Hyacinthe VANNI. Mme LEGUEN qui est inscrite sur le papillon retire évidemment sa candidature à la Commission permanente du fait de son élection à la présidence de cette Commission à l'instant. Concernant le bulletin pour le Conseil national de la mer et du littoral, si vous souhaitez voter pour Mme LANGEVINE, il suffit d'inscrire son nom.

L'Assemblée procède aux opérations de vote pour la Commission permanente :

- 38 BULLETINS
- 2 BULLETINS NULS
- 2 BULLETINS BLANCS
- 23 VOIX POUR M. CHENEVARD.
- 27 VOIX POUR M. VANNI

Messieurs CHENEVARD et VANNI sont élus membres de la Commission permanente du Conseil maritime de façade de Méditerranée.

(Applaudissements.)

L'Assemblée procède aux opérations de vote pour le siège de suppléante au Conseil national de la mer et des littoraux :

- 38 BULLETINS
- 8 BULLETINS BLANCS
- 30 voix pour Mme LANGEVINE

Madame LANGEVINE est élue suppléante pour représenter le Conseil maritime de façade de Méditerranée au Conseil national de la mer et des littoraux.

(Applaudissements.)

- **Point n°5 : Constitution d'un annuaire des membres du CMF**

M. SOUBELET – Ce point vise à donner aux membres de ce Conseil des moyens concrets d'organisation pour favoriser son fonctionnement, la connaissance de ses membres et les interactions entre eux. Je cède donc la parole au Directeur Interrégional de la Mer adjoint pour expliquer en détail l'objet de la démarche.

M. Jean-Luc HALL (Directeur interrégional de la mer Méditerranée adjoint) – Merci, Monsieur le Préfet. Bonjour à toutes et tous. Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui. C'est la première fois que je participe au CMF Méditerranée puisque j'ai pris mes fonctions au 1^{er} septembre. Je constate qu'il y a déjà une ambiance constructive.

J'avais à ma gauche, tout à l'heure, notre nouvelle vice-présidente qui m'indiquait qu'elle avait plein d'idées. Ce que je vais vous présenter aujourd'hui rejoint l'une d'elles. En effet, notre CMF est jeune, il date de 2012. Nous avons déjà essayé d'apporter un certain nombre d'améliorations de fonctionnement. Cela nous a valu une relecture et une correction du règlement intérieur qui date de juillet 2015. Pour améliorer les échanges entre les membres du CMF, nous avons imaginé mettre en place un annuaire avec un trombinoscope. Le dossier de la séance comprenait un formulaire. Ce dernier comporte les éléments que nous aimerions pouvoir communiquer et échanger au sein du CMF. Cet outil permettra certainement d'améliorer les échanges. Si on veut travailler ensemble, on a besoin d'échanger. Si vous en êtes

d'accord, on prendra prochainement contact avec vous pour recueillir les éléments vous concernant et alimenter cet annuaire.

M. SOUBELET – Merci, Monsieur HALL. Y a-t-il des questions ou des réactions par rapport à cette proposition de nouvel outil de travail entre nous ?

Il semble que tout le monde est d'accord et trouve l'idée bonne. Il ne nous reste plus qu'à le faire. Je vous remercie.

- **Point n°6 : Fascicule sur l'organisation et les missions de l'État sur le littoral et en mer Méditerranée.**

M. SOUBELET – Ce point est relatif à la création d'un fascicule sur l'organisation et les missions de l'État sur le littoral et en mer. Ce projet vous a été annoncé lors de la précédente séance du Conseil maritime de façade en juillet dernier. Il s'agissait d'un fascicule regroupant certaines fiches sur l'État au sens large, sur le littoral et en mer. Un travail de synthèse a été réalisé par la DIRM en collaboration avec les autres services de l'État intervenant sur ces espaces.

Je demande à M. Nicolas SINGELLOS de la DIRM de nous présenter ce document.

M. Nicolas SINGELLOS (Direction interrégionale de la mer Méditerranée) – Bonjour à tous. Monsieur le Préfet, Amiral, Monsieur le Commissaire général, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je ferai un point rapide sur ce fascicule qui vous a été promis le 9 juillet 2015, lors du précédent Conseil maritime de façade. Il s'agissait de partager l'information sur différents points. Durant trois mois, à la DIRM, jusqu'à aujourd'hui, nous y avons travaillé avec les différents services de l'État qui ont participé à la relecture de la version initiale, qui l'ont corrigée et amendée, et je les en remercie.

Ce document aborde trois domaines :

- Les différents sujets et enjeux concernant la Méditerranée, à la fois en mer Méditerranée et sur l'espace littoral.
- Les espaces de compétence, puisque, dans toutes les strates administratives et juridiques concernant les espaces maritimes, de nombreuses questions se posent. Les acteurs ne connaissent pas forcément la différence entre une zone économique exclusive et les eaux territoriales, mais également les différents secteurs existants en mer qui relèvent soit de la directive cadre « Stratégie pour les milieux marins » comme les sous-régions marines, soit de la façade maritime pour le document stratégique de façade, etc.
- Le troisième point relève plus de la science administrative et présente l'organisation générale de l'État et les établissements publics qui sont tous présents dans ce Conseil maritime de façade, ou représentés, pour que vous puissiez vous adresser aux bonnes personnes quand vous désirez obtenir des renseignements ou même monter des dossiers d'aménagement ou de soutien à certaines activités qui vous tiennent à cœur.

Le fascicule est composé de 56 fiches thématiques, peut-être 57, de manière très opérationnelle, c'est-à-dire une à deux pages en moyenne avec des illustrations. Par exemple, lorsque l'on parle du parc national de Port-Cros ou des compétences de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, il faut visualiser la carte des espaces sur lesquels ces établissements sont compétents. De même les différents logos apparaissent pour que les acteurs puissent identifier au premier coup d'œil quels sont leurs interlocuteurs.

Le fascicule est encore en cours de correction. Il sera bientôt téléchargeable sur le site de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. Nous attendons bien entendu des retours de votre part si vous-mêmes, vous constatez des choses qui nous auraient échappé.

M. SOUBELET – Merci. Y-a-t'il des questions ?

M. Henri FRIER (Représentant de l'Union nationale des Centres permanents d'Initiatives pour l'environnement) – Comme on décline une directive européenne, la partie administrative peut-elle porter également sur les administrations européennes ?

M. SINGELLOS – C'est prévu. Dans le dossier de séance, vous trouvez les différentes fiches. Dans le point C « Les intervenants », une fiche entière est consacrée aux autorités européennes.

M. FRIER – On avait parlé de faire un petit récapitulatif des acronymes. Vous en sortez tous les jours, et cela devient difficile.

M. SINGELLOS – Vous l'avez également.

M. SOUBELET – C’est une très bonne proposition. S’il n’y a pas d’autres interventions, le principe de ce fascicule est donc approuvé.

- **Point n°7 : Retour sur les avis formulés sur le projet de guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l’espace maritime**

VAE JOLY – Ce processus de mise en œuvre de la planification de l’espace maritime est très complexe, d’où le besoin d’une méthode. On va devoir travailler sur cette planification très prochainement. En effet, une directive européenne établit un cadre pour la planification de l’espace marin qu’il reste à transposer en texte national.

Pour le Préfet maritime que je suis, c’est-à-dire le garant de la bonne co-activité des usages en mer, la question de l’organisation de l’espace pour les activités humaines est particulièrement intéressante. Elle permet, comme le rappelle cette direction européenne, de promouvoir le développement durable des espaces maritimes.

Néanmoins, cette planification ne peut se faire sans une connaissance fine de ce qu’est la mer et de son principe fondamental de liberté. Nous devons donc être attentifs à ne pas constituer des cadastres en mer comme cela se fait à terre.

Un guide méthodologique relatif à la mise en œuvre du processus de planification de l’espace maritime a ainsi été préparé par les Préfets coordonnateurs de façade de Manche-Est-Mer du Nord. Une concertation a été ouverte pour enrichir ce guide. Vos avis ont été enregistrés et avant que je ne passe la parole à M. SINGELLOS, pour la DIRM Méditerranée, qui va vous faire une synthèse, je voudrais vous dire quelles sont les grandes lignes qui ressortent de cette concertation, au premier rang desquelles se trouve l’absence de cadre stratégique. Il est donc difficile de décliner une stratégie sans cadre général. C’est éclatant de bon sens. On retrouve aussi l’absence de cadre juridique puisque la transposition de la directive européenne n’est pas faite ; l’absence de calendrier pour transposer la directive ; la question du pilotage pour éviter des disparités entre les façades ; le besoin de définir des périmètres, avec certains sujets qui sont transfrontaliers et donc internationaux. Enfin, une clarification des objectifs et de la méthode est nécessaire : il faut parler de méthode pour éviter de perdre du temps.

Avec le préfet Bouillon, nous avons porté à la connaissance de Mme la Ministre ces éléments, en sollicitant des directives pour prendre en compte l’ensemble de cette problématique qu’il serait tout à fait indécent de vous cacher ou d’essayer d’éluder. Elle est vraie. Avec M. le Préfet Bouillon, nous en avons fait une liste concluant à un besoin de clarifications et d’orientations de niveau ministériel et nous attendons ainsi que le guide puisse être refaçonné à la lumière de ces éléments.

Je donne maintenant la parole à Nicolas SINGELLOS.

M. SINGELLOS – Merci Amiral. Vous avez rappelé les grandes lignes de ce guide méthodologique demandé par Mme Ségolène ROYAL et M. Alain VIDALIES aux préfets coordonnateurs de Manche Est-Mer du Nord. Ce guide s’inscrit pleinement dans la droite ligne de la directive cadre pour la planification de l’espace maritime visant à promouvoir la croissance durable des économies maritimes et le développement durable des espaces maritimes et l’utilisation durable des ressources maritimes. Il s’inscrit également dans le cadre de ce que nous allons encore et encore travailler ensemble, le document stratégique de façade, déclinaison locale de la stratégie nationale de la mer et du littoral en cours d’élaboration par les services centraux et les acteurs au niveau national. Je rappelle que le document stratégique de façade repose sur quatre piliers : les risques, la protection de l’environnement et des paysages, la formation et de la recherche, et développement durable des activités maritimes.

Les avis émis sur ce guide méthodologique résultent de la demande des ministres de consulter les Conseils maritimes de façade des autres façades maritimes, à savoir les CMF de Sud-Atlantique, Nord-Atlantique-Manche-Ouest et Méditerranée.

Ce matin, nous avons procédé à l’élection de la présidence de la Commission permanente, conséquence directe des élections régionales de décembre dernier. Ces élections ont également rendu impossible la réunion d’un Conseil maritime en fin d’année. Nous avons donc demandé à ce que la Commission permanente puisse exprimer un premier avis et définisse les règles de consultation du Conseil maritime de façade. Le règlement intérieur permet une consultation par écrit des différents membres du Conseil, ce qui a été proposé le 19 novembre 2015. Cette consultation s’est donc faite par écrit conformément au règlement intérieur.

En parallèle, la Commission administrative de façade s’est réunie sous la présidence des préfets coordonnateurs de façade le 14 décembre 2015. Le sujet de guide méthodologique sur la planification de l’espace maritime a également été évoqué.

Comme l'a rappelé l'Amiral, les membres du CMF ont dû s'exprimer sur trois points : la pertinence d'un tel guide, le rôle que devrait tenir ce guide, l'identification du document stratégique de façade, en tant qu'élément-clé de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime. En effet, c'est dès la Commission permanente dont vous avez le compte-rendu dans le dossier de séance, qu'a été évoqué l'agacement des acteurs concernant la multiplication des différents éléments de planification, de méthodologie de ces documents de planification sans pour autant que ces documents viennent au jour.

Que ressort-il de ces avis ? Le Préfet maritime a évoqué les grands points. Monsieur le Préfet, si vous le permettez, je vais entrer un peu plus dans le détail de ces 17 avis reçus par le secrétariat du CMF. La synthèse vous a été proposée dans le dossier de séance. L'objet de ce point à l'ordre du jour, outre vous rendre compte de l'ensemble des avis reçus, est de discuter de la synthèse, sachant que nous soumettrons également le compte-rendu des débats aux ministres en même temps que l'ensemble des avis que vous nous avez envoyés en toute transparence. Voici les points de synthèse résultant de la lecture des avis.

L'absence de cadrage de la démarche et l'absence de cadre stratégique d'abord. Il a été rappelé à plusieurs reprises, y compris par la Commission permanente et la Commission administrative de façade, qu'à l'heure actuelle, la stratégie nationale de la mer et du littoral n'est pas connue. Elle est juste en cours d'élaboration. Jusqu'à maintenant, le Conseil National de la Mer et des Littoraux ne s'est pas réuni pour discuter de cette stratégie, à l'exception de son état initial. La planification doit reposer sur des objectifs nationaux préalablement définis. Le message a été entendu, et nous le faisons bien sûr remonter à la Ministre.

L'absence de cadre juridique et administratif également. La directive-cadre « Planification de l'espace maritime » n'est toujours pas transposée. Elle devrait l'être grâce à la loi de la reconquête de la biodiversité.

VAE JOLY – Excuse-moi, Nicolas. Contrairement à ce que j'ai dit, il y a un calendrier pour la transposition de la loi, qui est septembre 2016. En revanche, il n'y en a pas pour la SNML.

M. SINGELLOS – En effet Amiral, j'y reviendrai d'ailleurs. L'articulation de cette planification et de l'ensemble des autres plans, programmes et schémas existants ou à venir, qu'ils soient de la compétence de l'État ou des collectivités territoriales, n'est pas non plus connue. Ce cadre juridique doit clairement apparaître dans le Document méthodologique si nous voulons avancer tous ensemble dans le bon sens.

L'absence de calendrier : comme vient de le rappeler l'Amiral, la directive-cadre « Planification de l'espace maritime » doit être transposée avant le 18 septembre 2016. La loi de reconquête de la biodiversité doit être promulguée d'ici là pour permettre la transposition mais les étapes, le déroulé du processus ni même l'horizon de planification ne sont définis dans le document méthodologique. C'est ce que vous faites remonter dans vos avis. Même si vous ne proposez pas de séquençage temporel sur les étapes du processus, que vous estimez être du ressort de l'État, vous proposez un objectif de planification à un horizon, celui de 2050, avec un contrôle intermédiaire de cette planification identifié vers 2030-2035, sachant que les cycles de révision pourraient être de six ans pour s'articuler avec ceux de la DCSMM.

Les points suivants font état d'interrogations de la part des acteurs, d'abord sur la valeur prescriptive du document qui n'est pas encore définie suffisamment. Il doit être rappelé à cette fin que le document n'est qu'un avant-projet, qu'il doit être retravaillé et approfondi. C'est pourquoi les ministres ont interrogé les Conseils maritimes de façade et devra déboucher, à terme, sur la production du Document de planification lui-même. C'est bien l'objectif du processus.

Le pilotage de la démarche et l'arbitrage des problématiques ensuite sont également questionnés. Une gouvernance nationale est attendue. Elle fait écho à la stratégie nationale, de façon à ce qu'une cohérence et une convergence entre les différentes façades maritimes apparaissent, sans quoi la réponse nationale à la Commission européenne, lorsque nous devons présenter la planification ne sera ni cohérente ni acceptable. Néanmoins, les spécificités locales, que ce soit à l'échelle des façades mais aussi au niveau régional ou infrarégional, font également partie du processus. Le bon niveau d'arbitrage devra alors être trouvé, sachant qu'apparaît dans tous les avis exprimés que cet arbitrage ne peut pas être le fait de la Commission permanente mais d'une autorité forte et reconnue pour endosser les décisions qui devront alors être privilégiées.

Concernant les périmètres de la planification, là encore, des interrogations apparaissent. L'importance de l'interface terre-mer n'est pas suffisante suivant les avis exprimés. La question des conflits d'usage dans la zone côtière étant particulièrement prégnante, les acteurs demandent, vous demandez, à ce que ces questions d'interface terre-mer et de zones côtières apparaissent bien plus avant dans le document méthodologique.

Les objectifs et la méthode doivent être clarifiés, notamment à travers la caractérisation des enjeux, l'identification de vocations pour certaines zones (on en a parlé : il ne s'agit pas de faire des cadastres en mer) de ne pas délimiter des périmètres précisément mais plutôt de faire des cartes de vocation comme il apparaît dans les parcs naturels marins qui pourraient être pris comme exemple, du moins comme orientation possible, tout en évaluant différents scénarii

possibles. Ouvrir tout cela à la concertation, réfléchir tous ensemble : tel est l'objet du Conseil maritime de façade. L'idée est celle d'une démarche dynamique, d'optimisation environnementale, sociale et économique pour faire partager et obtenir l'adhésion de tous ; adhésion qui ne sera permise qu'à partir du moment où nous travaillerons et participerons tous ensemble à l'élaboration de ce document de planification.

Enfin, sur la forme du document, et cet avis est partagé par les services de l'État, le document de planification ne peut pas être un document fleuve trop imposant. Ce doit être un document synthétique bien qu'étoffé dans les arguments qui seront remontés aux ministres et à la Commission européenne pour le rendre opérationnel et communicable au public. C'est évidemment cet élément de communication à l'ensemble de la population française qui rendra la démarche visible, et donc partagée.

VAE JOLY – Merci, Nicolas. Y a-t-il des réactions à cette présentation ? Étant entendu que l'on dégage des pistes. On a mis en évidence les difficultés, on a demandé des directives supplémentaires aux ministres. Nous attendons sa réponse, que nous ne manquerons pas de vous communiquer. Bien entendu, si quelqu'un veut prendre la parole pour apporter son propre commentaire, s'il vous plaît, n'hésitez pas.

Il me semble donc que c'est suffisamment clair. Nous avons tous bien compris que nous sommes dans une conclusion partielle d'une étape pour continuer d'aller de l'avant en bon ordre, le sujet étant tellement complexe, important et engageant l'avenir.

- **Point n°8 : Adoption et mise en œuvre du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin pour la sous-région marine Méditerranée occidentale**

VAE JOLY – Ce point porte sur le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin, le PAMM, pour notre sous-région marine Méditerranée occidentale. Voici un petit historique, en particulier pour les nouveaux venus.

Le 11 décembre 2012, le CMF de Méditerranée a approuvé les trois premiers volets du PAMM constituant la phase de cadrage des ambitions du plan : état des lieux, la définition du bon état écologique et les objectifs environnementaux. Le 8 décembre 2014, vous avez approuvé le programme de surveillance. Le 3 juin dernier, nous avons signé avec le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant que préfets coordonnateurs de façade, le programme de surveillance. Le 9 juillet 2015, nous vous avons soumis le programme de mesures, qui a été adopté à l'unanimité avec plusieurs recommandations qui lui ont été assorties. À l'issue de ce passage au CMF, il y a eu une consultation du public et des instances. Certaines remarques ont été formulées et prises en compte mais ne modifient pas pour autant la physionomie générale du projet. L'arrêté approuvant le programme de mesures est désormais dans nos parapheurs.

Je vais laisser la DIRM, avec M. Philian RETIF, présenter ce projet de programme de mesures du plan d'action. Une fois cette présentation faite, et comme à chaque fois, nous pourrons, ensemble ou individuellement, faire les commentaires qu'appelle cette présentation ou ce sujet de manière générale. Monsieur RETIF, vous avez la parole.

M. Philian RETIF (Direction interrégionale de la mer Méditerranée) – Je vous remercie, Amiral. Je vais donc vous faire un point d'information sur le programme de mesures du PAMM. Nous en sommes désormais à la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin pour atteindre ou pour maintenir le bon état écologique des eaux marines en 2020.

Concernant la composition du Plan d'action, on distingue cinq éléments révisables tous les six ans :

- L'évaluation initiale de l'état de la sous-région marine.
- La définition du bon état écologique et les objectifs environnementaux ont été validés en 2012.
- S'agissant du programme de surveillance validé le 3 juin 2015, nous sommes en train de rédiger des feuilles de route par programme thématique sous le pilotage du Ministère de l'Écologie. Les bases sont en train d'être posées avant de déployer la mise en œuvre opérationnelle de différents dispositifs de surveillance.
- On est en voie d'adopter le programme de mesures. Ce dernier est le circuit de signatures. Il sera signé avant la fin du mois de mars 2016. Petit rappel sur la définition du programme de mesures du PAMM : il présente l'ensemble des politiques publiques et actions mises en œuvre pour atteindre l'objectif du bon état écologique des eaux marines. C'est véritablement le volet opérationnel du PAMM.

Le programme de mesures présente, par objectif environnemental, à la fois des mesures existantes adoptées et déjà mises en œuvre, des mesures existantes en cours de mise en œuvre, c'est-à-dire qu'elles sont déjà inscrites dans les feuilles de route des services. Des mesures nouvelles ont été proposées en fonction de l'analyse de la suffisance des mesures existantes.

Un bref rappel sur le processus d'élaboration : depuis fin 2014 jusqu'à juin 2015, nous avons mené la consultation réglementaire du public et des instances. Le Conseil Maritime de Façade a rendu un avis favorable le 9 juillet. Nous avons ensuite mené un travail de prise en compte de l'avis du public, des instances et de l'autorité environnementale en lien avec le niveau national. Depuis janvier 2016, nous avons une version consolidée et définitive du programme de mesures qui a été soumis à l'avis de la Commission administrative de façade qui a rendu un avis favorable. Nous sommes donc dans le cercle d'approbation et en train de préparer le rapportage auprès de la Commission Européenne.

Les dernières évolutions sur le projet du CMF du mois de juillet sont les suivantes.

Nous avons tout d'abord pris en compte la consultation réglementaire du public et des instances. Cette analyse a été faite au plan national et au niveau de la façade maritime ayant conduit à faire évoluer certaines mesures proposées.

Nous avons également validation des mesures de niveau national avec un accord formel des directions d'administration centrale sur 26 mesures proposées. Ceci a été matérialisé par des courriers adressés aux préfets coordonnateurs aux mois d'octobre et novembre 2015. Ces mesures nationales sont soit des mesures engageant les ministères compétents sur les futures maîtrises d'ouvrage ou des mesures harmonisées pour les quatre façades maritimes par un souci de cohérence.

Nous avons également inséré les dispositions des nouveaux SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse adoptés en décembre 2015. Nous avons inséré les dispositions concourant à l'atteinte des objectifs environnementaux du PAMM.

Nous avons également eu des recommandations du niveau communautaire sur le format attendu des programmes de mesures ayant conduit à faire évoluer à la marge le mode de présentation du programme de mesures.

Nous avons mené des travaux d'harmonisation des quatre programmes de mesures pour les quatre façades maritimes sous la coordination de la Direction de l'eau et de la biodiversité. Cela conduit à avoir un sommaire commun, une présentation commune des différentes politiques publiques contribuant au bon état écologique et un format commun des fiches de présentation des mesures.

Sur le fond des mesures proposées, il y a peu d'évolution. On s'y retrouve bien par rapport au projet présenté en CMF, en juillet 2015, et sur lequel un avis favorable avait été rendu. L'économie générale du programme de mesures n'a donc pas été remise en cause.

Si l'on dresse un panorama du contenu de programme de mesures, 110 mesures au total sont proposées ; 61 existantes et déjà mises en œuvre qui font l'objet d'un résumé. Ce résumé présente succinctement la politique publique déjà mise en œuvre et renvoie sur les sites Internet de référence.

Nous avons également 27 mesures existantes en cours de mise en œuvre et 22 mesures nouvelles. Ces 49 mesures ont des précisions sur les modalités de mise en œuvre avec une fiche mesure détaillée précisant les actions à mettre en œuvre, les calendriers de mise en œuvre, les maîtrises d'ouvrage proposées et les types de financement. Sur ses 49 mesures, 26 sont de niveau national et 23 spécifiques à la Méditerranée.

Les 26 mesures de portée nationale s'articulent autour de deux axes prioritaires :

- La gestion de l'interface terre mer avec des mesures sur les pollutions telluriques complémentaires aux SDAGE. Certaines mesures, par exemple, prévoient l'équipement des aires de carénage pour supprimer les rejets directs en mer ou la promotion des méthodes de dragage les moins impactantes sur le milieu.
- Un volet très significatif de mesures sur les déchets marins a été construit en cohérence avec les engagements juridiques pris par la France dans le cadre de la convention de Barcelone, puis dans le cadre du G7 en juin 2015.

Concernant la biodiversité marine, les mesures proposées sont en cohérence avec les stratégies nationales avec, en premier lieu la stratégie pour la création d'aires marines protégées, les engagements du gouvernement suite aux conférences environnementales, le projet de loi de diversité examiné actuellement par le Parlement et les priorités françaises qui ont été retenues dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Les mesures proposées visent, par exemple, la protection spatiale à développer sur les écosystèmes patrimoniaux, la restauration des fonctionnalités halieutiques, l'actualisation des protections des espèces marines ou l'adaptation des pratiques de pêche.

Ces deux axes prioritaires de mesures sont accompagnés de deux systèmes transversaux :

- La sensibilisation, la communication et la formation. Il s'agit des mesures nécessaires à la conduite du changement et à la diffusion des bonnes pratiques. Ces mesures visent le grand public, les scolaires, également les professionnels du monde maritime *via* les formations initiales, de même que les usagers de la mer. Par

exemple, les examens des permis de conduire des navires à moteur seront renforcés sur le volet environnemental.

- L'intégration de l'environnement marin dans les politiques d'aménagement et dans la planification de certaines activités. Il y a, par exemple, une mesure sur la mise en œuvre de schéma d'orientation territorialisée des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments. Ce sujet des dragages vous sera d'ailleurs présenté juste après cette présentation.

Les sujets émergents ou espèces invasives ou bruits sous-marins sont traités dans le programme de mesures mais ne peuvent pas faire l'objet de mesures aussi développées dans ce premier cycle de mesures 2016-2021 compte tenu notamment des connaissances restant à acquérir sur ces sujets.

Nous avons ensuite des mesures spécifiques aux objectifs environnementaux de Méditerranée. Quelques exemples ont été choisis.

S'agissant de la préservation des petits fonds côtiers, trois mesures visent à une meilleure gestion des mouillages afin de préserver les habitats sensibles, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie interrégionale sur l'activité de plongée et des mesures ciblées sur la restauration écologique des habitats afin d'initier des opérations pilotes de restauration.

Concernant les ressources halieutiques, nous avons proposé le renforcement de la prise en compte du repos biologique des espèces locales dans les textes réglementaires sur la pêche professionnelle et de loisir.

Concernant les mammifères marins, l'installation sur les navires de systèmes d'alerte et de prévention des collisions avec les mammifères marins sera favorisée.

Concernant le volet de mise en œuvre des mesures, la Commission Européenne exige que les mesures soient lancées dès l'année 2016. Nous avons donc prévu une montée en puissance progressive à compter de 2016, tout d'abord en définissant un mode d'organisation. Nous avons donc désigné des pilotes pour chacune des mesures : soit des services de l'État soit des établissements publics. Le pilote sera véritablement le chef d'orchestre et l'animateur de la mise en œuvre. Il sera en lien avec l'ensemble des partenaires.

Nous avons également identifié les différents services de l'État et les établissements publics à mobiliser et le type d'actions à conduire. Sans surprise, on retrouve les DREAL, les DDTM, l'Agence des aires marines protégées ou l'Agence de l'eau qui seront fortement mobilisées.

Le rôle de la DIRM est confirmé dans la coordination générale et le suivi de la mise en œuvre des mesures à l'échelle de la façade maritime.

Pour de nombreuses mesures, les années 2016-2017 vont aussi être consacrées à des développements méthodologiques et à la mise en place de partenariats avant un déploiement à plus large échelle à compter de 2018. En effet, de nombreuses mesures nécessitent encore des études, la définition des secteurs prioritaires et la déclinaison des mesures. C'est le processus de territorialisation. Nous avons aussi besoin de cadrages nationaux pour les mesures de niveau national.

C'est souvent la première action de ces mesures. Nous aurons là l'appui des différents opérateurs de l'État. En fonction de ces résultats et de ces premières actions, nous pourrons ensuite mettre en place des partenariats et structurer les maîtrises d'ouvrage hors État et établissements publics, notamment avec les collectivités territoriales des différentes organisations professionnelles, fédérations ou associations.

Nous avons déjà fixé, au sein du Comité technique PAMM les priorités d'action pour 2016, pour les mesures de niveau façade et les mesures nationales qui vont nécessiter une déclinaison au niveau de la façade maritime.

Concernant la question importante des financements, la mobilisation des financements n'est jamais immédiate. Contrairement, à la directive cadre sur l'eau qui peut compter sur un fonds dédié, donc le Programme d'intervention de l'Agence de l'eau, côté DCSMM, il va falloir aller chercher ces différents moyens. Nous avons, cependant, déjà identifié les opportunités. Au sein des moyens du Programme budgétaire « 113 paysages, eau et biodiversité » piloté par le Ministère de l'Écologie, la DCSMM fait partie des priorités puisque l'on est sur un engagement communautaire.

Nous pourrons aussi compter sur d'autres programmes qui sont sous la responsabilité du Ministère, dans les domaines de la pêche, des risques et des déchets.

La loi biodiversité prévoit également l'élargissement du champ d'intervention des Agences de l'eau au milieu marin. Il y aura la révision des programmes d'intervention d'ici à 2018.

Nous pourrons aussi compter sur les fonds européens, notamment le FEAMP sur la partie pêche, et le volet « Politique maritime intégrée » qui est une nouveauté par rapport au précédent fonds.

Les collectivités territoriales pourront aussi contribuer à la mise en œuvre des mesures dans le cadre de leurs compétences, par exemple, sur la gestion portuaire. D'ailleurs, les différents CPER ont déjà programmé des financements sur le volet mer et littoral.

Nous aurons également le développement d'appels à projet dans le cadre de la PMI. De manière, plus anecdotique, le Fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer pourra également servir à financer des projets contribuant au bon état écologique du milieu marin. L'ADEME pourra également contribuer sur le volet déchets.

Les années 2016 et 2017 vont donc être consacrées à la mobilisation effective de ce financement et au calage nécessaire au niveau administratif pour utiliser les nouveaux fonds mis en place.

Pour finir, je vous donne quelques éléments de perspective sur la mise en œuvre du programme de mesures. Il faut rappeler que la France va, pour la première fois, mettre en œuvre cette politique environnementale globale en mer. Ce programme de mesures va s'installer sur la durée, de 2016 à 2021, avec une cible d'atteinte du bon état écologique en 2020.

Nous avons également un engagement fort des différentes directions ministérielles, qui accompagneront les autorités déconcentrées dans la mise en œuvre des mesures. Je vous rappelle que l'on a 26 mesures de niveau national sur les 49 proposées.

Nous avons également l'assurance d'une mobilisation priorisée des différents opérateurs de l'État pour appuyer la mise en œuvre des mesures.

Vingt-sept mesures sur les 49 sont déjà en cours de mise en œuvre. Ces mesures sont déjà intégrées dans les feuilles de route des différents services en dehors du cadre d'élaboration du Programme de mesures. Par exemple, les mesures en lien avec le réseau Natura 2000 en mer, l'affectation et l'attribution du domaine public naturel au Conservatoire du littoral ou la délimitation des espaces maritimes français, italiens dans le Canal de Corse sont des exemples de mesures déjà en cours de mise en œuvre. Le Programme de mesures ne devrait donc pas alourdir le plan de charge des différents acteurs mobilisés sur ces sujets.

De nombreuses mesures ont aussi des maîtrises d'ouvrage déjà identifiées. Elles ne nécessiteront pas de financements importants. Nous avons, par exemple, des mesures réglementaires, la rédaction de guides ou de schémas ou l'élaboration de doctrines.

On peut avoir l'assurance, à ce stade, que l'ensemble des premières actions des mesures pourront être engagées dès 2016, comme l'exige la directive, pour envisager un déploiement à plus large échelle à partir de 2018.

Pour terminer, sachez que, dès que le programme de mesures sera approuvé, vous en serez bien entendu tenu informés. Nous vous enverrons les liens pour télécharger l'ensemble des documents sur le site Internet de la DIRM. Je vous remercie.

VAE JOLY – Merci, Philian. Je souligne publiquement que M. RETIF a mené depuis 2012 l'ensemble du dossier d'élaboration du PAMM, ce qui représente un travail considérable. Je me fais votre interprète pour le remercier de ce formidable travail qu'il aura le plaisir de voir aboutir. Il le fera avant de quitter ses fonctions, puisqu'il va rejoindre la DDTM de l'Hérault, la DML, où nous lui souhaitons le plus grand succès.

M. RETIF – Merci, Amiral.

VAE JOLY – Y a-t-il des remarques, des observations ?

M. Christian MOLINERO (Représentant du Comité régional des pêches maritimes et de l'aquaculture marine de Provence-Alpes-Côte d'Azur) – Je vais peut-être poser une question de détail, mais pas forcément. Ce matin, on a reçu les nouveaux documents sur le PAMM. Dans les directives cadres sur le milieu marin, était indiqué « *retour au bon état écologique des eaux avant 2020* ». Dans le dernier document, il est écrit « *à l'horizon 2020* ». Ce n'est pas tout à fait pareil. La langue française est certes subtile, mais que doit-on comprendre ?

En effet, on nous demande le bon retour à l'état écologique des eaux. Dans le même temps, l'État a autorisé la société Alteo à rejeter jusqu'en 2021 des effluents liquides plein de métaux qui dépassent largement, dans les taux, les taux autorisés par la Convention de Barcelone. Je ne comprends donc pas. Il faut m'expliquer ! Je vous remercie.

VAE JOLY – Nous verrons la question Alteo dans les sujets d'actualité. Personnellement, je ne connaissais pas la subtilité que vous avez évoquée. C'est pareil. Cela reste en 2020. C'est clair.

Un exemple n'a pas été donné, à moins que cela m'ait échappé, qui a fait l'objet d'un travail colossal : celui de l'organisation des mouillages sur tout le pourtour méditerranéen. Cela nous a pris deux ans de travail avec l'introduction d'un fait nouveau dimensionnant pour la Méditerranée. Jusqu'à présent, il ne s'intéressait qu'aux navires de plus de 80 mètres. Dans ce nouvel arrêté, ont été inclus les bateaux de 45 à 80 mètres, outre ceux de plus de 80 mètres, et donc notamment les yachts.

Ce travail était considérable. Il était nécessaire, attendu, adapté à la Méditerranée, à sa vie économique, à ses besoins environnementaux. Cette réorganisation des mouillages a répondu à trois critères : la sécurité de la navigation (ne pas chasser, etc.), la sûreté (être vu depuis les sémaphores) et la protection de l'environnement.

Il y a eu beaucoup de travail de concertation. C'est pourquoi cela a duré deux ans. Les DML ont fait le travail sur le terrain. Pour les bateaux de plus de 80 mètres, c'est une procédure de demande d'autorisation qui est prévue et, pour les bateaux de 45 à 80 mètres, une simple déclaration. Cela veut dire que nos sémaphores vont avoir beaucoup de travail. Mais cela était nécessaire. C'était un petit commentaire sur l'une des 27 mesures sur les 49 que nous avons à appliquer, qui n'a pas nécessité à proprement parler un besoin de financement.

Mme Denise BELLAN-SANTINI (personnalité qualifiée, océanologue) – En tant qu'expert, il y a déjà plusieurs années que je travaille sur le PAMM, et plus particulièrement, au cours des trois dernières années où, avec les équipes universitaires et du CNRS, nous sommes en train de construire les outils concernant l'estimation et les mesures de sensibilité et de biodiversité. Je dois dire que d'un point de vue administratif, ce programme de mesures du PAMM me plaît. Deux ministères sont totalement absents néanmoins, qui vont très vite nous manquer. Tous les tableaux sont faits à dire d'experts, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de recherche ou très peu de recherche. L'Agence de la recherche qu'est le CNRS et le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur sont totalement absents. Le résultat, c'est qu'à dire d'experts, nous allons mesurer approximativement et d'une manière très large, l'état écologique et le maintien de celui-ci.

J'ai l'expérience des sites Natura 2000 où on a procédé de la même manière et où j'ai fait les mêmes remarques. Un certain nombre d'experts ont fait les mêmes remarques auprès de la DIREN et de la DREAL. La synthèse de la protection des Natura 2000 en France n'est pas bonne. Elle n'est pas bonne dans le domaine marin et pas très fameuse dans le domaine terrestre.

J'ai grand peur que l'on mette un très bel outil en route et pour lequel il manquera les fondations ou leur maintien.

VAE JOLY – Nous prenons bonne note Madame BELLAN-SANTINI de cette remarque, qui est celle d'une recherche de système, de sérieux, de synthèse, avec toute la légitimité que donne le ministère de la recherche, en l'occurrence, pour synthétiser, mettre en expertise, moduler parce qu'il faut un pilote dans les dire d'experts. C'est une très bonne intention que l'on va essayer de transformer pour qu'elle se concrétise et d'en parler pour faire remonter cela au niveau des ministères, en tout cas leur faire une suggestion pour l'avenir et leur éviter de gâcher un travail formidable, en effet.

M. Serge PALLARES (représentant de la Fédération française des ports de plaisance) – Dans le PAMM actuel, les apports des fleuves, des canaux sont-ils pris en compte ?

M. RETIF – Tout à fait. Il y a un objectif environnemental ciblé sur les apports des bassins versants et sur la contamination chimique. Plusieurs mesures ont été proposées mais là, l'outil vraiment dédié est le SDAGE avec son programme de mesures associé. Le PAMM n'a fait que mentionner ces dispositions du SDAGE en les renvoyant sur ces outils liés à la politique de l'eau. Une bonne articulation a été faite entre les deux documents.

Mme Marie-Rose BENNASSAYAG (représentante du Conseil départemental des Alpes-Maritimes) – Dans le cadre de l'étude des contrats de baies, il serait intéressant de voir si certaines de vos questions ne sont pas résolues, des réponses sur des problèmes de terrain. Cela permettrait si ce n'est pas réalisé, d'avancer plus vite sur ces sujets.

M. RETIF – On a bien identifié les contrats de baie comme des outils privilégiés pour décliner la mise en œuvre opérationnelle des différentes mesures proposées. On va vraiment, en lien avec l'Agence de l'Eau, travaillé sur ces contrats de baie qui, déjà, mettent en œuvre un bon nombre de mesures que l'on retrouve sur l'organisation des mouillages, des aires de carénage ou le travail sur les ports. Ces actions sont déjà prises en compte dans les contrats de baie, notamment sur la ville de Marseille.

VAE JOLY – Et celle de Toulon puisqu'on a les deux contrats de baie. C'est bien ça ?

M. RETIF – Oui, Toulon et Marseille sur PACA.

M. Denis ODY (Représentant du WWF) – Bonjour. Nous venons de passer de la planification de l'espace maritime, qui est plutôt un outil de développement, un outil de la croissance bleue tel que l'a défini la Commission européenne, à la directive cadre stratégie pour le milieu marin, un outil plutôt dédié à la protection de l'environnement. Or, WWF a passé tout l'an dernier à produire une étude explorant les scénarios de croissance en Méditerranée, qui montre qu'il ne va pas de soi que l'on puisse à la fois répondre à la croissance telle qu'elle existe déjà et atteindre le bon état écologique.

Ma question est la suivante : a-t-on prévu des mécanismes au-delà de cette modeste enceinte permettant de s'assurer que les scénarios de croissance ou de planification de l'espace maritime seront bien compatibles avec les autres engagements de la France et de la Commission européenne, c'est-à-dire l'atteinte du bon état écologique ?

VAE JOLY – On est en train de fabriquer des briques qui vont construire un mur, le mur que l'on veut construire pour le développement durable et la protection de l'environnement. Cette brique sera extrêmement utile, mais ce n'est qu'une brique ; une brique à relier avec la stratégie nationale de la mer et du littoral, la politique maritime intégrée. On essaie de mettre tout cela en ordre de bataille sans perdre de temps. On ne perd pas de temps.

Cet exemple du PAMM, que vous reconnaissez aussi, Monsieur ODY, est tout à fait illustratif de la volonté d'aller de l'avant. On est vraiment sur un sujet très vaste, vous en avez donné quelques paramètres qui montrent la complexité. Philian, peut-on entrer un peu plus dans le détail ?

M. RETIF – La transposition réglementaire de la directive PEM reste à construire. Nous sommes actuellement trop peu avancés pour entrevoir comment seront véritablement articulés la PEM et le PAMM. En revanche, la vocation de la PEM est une approche transversale, trans-sectorielle des usages et de l'occupation de la mer. L'approche écosystémique et l'atteinte du bon état écologique sont le corollaire de ce décloisonnement. C'est un enjeu stratégique pour nous de ne pas affaiblir les outils déjà élaborés dans le cadre de la DCSSM. On aura vraiment bien en tête le fait de construire la PEM en s'appuyant sur les travaux réalisés *via* le PAMM.

M. GERONIMI (Représentant de l'Association U Marinu) – Bonjour. J'ai été invité à la Villa Méditerranée, sous l'autorité et la responsabilité du Président de la République et de M. FABIUS, à une manifestation, la MEDCOP21. La France a choisi la Méditerranée comme espace référent par rapport au réchauffement climatique. Les conséquences envisagées, dans les scénarii optimistes ou réalistes, ne sont pas vraiment satisfaisantes.

Comme la mer n'est qu'une, même si elle est semi-fermée, il me semble que, quelles que soient les analyses faites ensemble, cet élément ne pourra pas être mis de côté. Nous devons donc avoir une vigilance permanente pour suivre les évolutions que peuvent avoir les scénarii envisagés dans la MEDCOP21. La MEDCOP22 est à envisager l'an prochain vu l'importance que représente la Méditerranée pour certains experts et hommes politiques.

VAE JOLY – Merci pour ces compléments.

M. François BONHOMME (personnalité qualifiée, biologiste) – J'aimerais rebondir sur les propos de Denis ODY et signaler qu'à la lecture de l'excellent ouvrage, le rapport des travaux du WWF publié sous sa direction faisant état des défis auxquels nous devons faire face, nous ne pouvons qu'être abasourdis par la complexité du croisement des enjeux, des contradictions, des arbitrages qui seront à faire.

Pour revenir sur ce que vous avez dit en introduction et aux remarques faites précédemment par écrit d'un certain nombre d'entre nous qui s'interrogent sur les moyens que nous allons employer pour ces arbitrages, je n'arrive pas à comprendre comment les mesures déclinées, qui nous ont été présentées aujourd'hui, peuvent l'être sans avoir de méthodologie pour arbitrer les conflits d'usages qui, forcément, vont se faire jour. Un certain nombre de ces mesures sont en lien avec ces conflits. Certaines d'entre elles sont plus ou moins contradictoires. Je ne vois pas comment on peut avancer sans avoir défini plus avant tout ce que l'on a déjà dit sur les objectifs et les méthodologies. J'encourage tout le monde, ici, à lire les documents du WWF. C'est extrêmement instructif sur ces conflits d'usages multiples qui vont aller croissant, de manière exponentielle dans les années à venir.

M. Marc PLANAS (Représentant du Comité régional des pêches maritimes et de l'aquaculture marine de Languedoc-Roussillon) – Je voudrais faire remarquer que toutes ces réflexions sur notre Méditerranée sont certainement importantes. Mais ce sont les pêcheurs qui s'en servent. Et c'est différent. Vous comprendrez que l'on vit cela au quotidien, et ce n'est pas facile. Peu importe les propos, continuez à parler...

Je constate que l'on a 49 mesures parmi lesquelles 27 sont déjà mises en œuvre. Sur ces 27, il faudrait donner les moyens aux mesures. En effet, vous avez parlé d'une de vos mesures sur les parcs marins. On veut en créer, et je vais lancer un petit message à mes amis corses. J'ai défendu les parcs marins avec tellement de force et de conviction que

même mes amis pêcheurs m'ont dit ne pas me comprendre : « Tu es pêcheur et tu es pour le parc marin ! ». Même les services de l'État, à un moment donné, ont trouvé étrange qu'un pêcheur soit pour les parcs marins.

Je réfléchissais et je voyais cela en termes de collectif et de conseil. On a un conseil. C'est *via* ce dernier que j'ai toujours pensé que cet outil était bon si on s'en servait bien. Si tel n'est pas le cas, ce sera catastrophique. Je passe aussi le message à mon président, ici présent aujourd'hui.

Avant tout, nous demandons des moyens pour nos parcs marins (je sais pertinemment que l'État a des comptes à rendre à la Commission) et regardons surtout s'ils fonctionnent bien et ce qui est mis en œuvre sur le terrain.

Cela fait trois ou quatre ans que j'y travaille, je vois les agents qui passent. Ils en ont marre de constater que leur travail ne fait pas avancer les choses. Les pêcheurs sont aussi dans l'attente. Quand ils font des propositions, ils sont souvent court-circuités. Je prends une mesure au hasard, pas tant au hasard que ça, puisqu'elle appelle à la réflexion. Même nos amis écologistes sont concernés. Il me semble que parfois, je suis plus écologiste que les écologistes. Madame PIANTE est présente aujourd'hui. Il est vrai que parfois, je fais appel à nos amis de WWF. Je suis donc plus ouvert que certaines personnes.

Dans ces outils, nous avons aussi la planification mais allons doucement sur cette dernière. En effet, on ne peut pas faire n'importe quoi. Je suis pour les éoliennes (mes amis pêcheurs me l'ont reproché), pour la planification mais pas pour ne faire que de la planification. Rien ne sert de faire de la planification de grande ampleur si cette dernière n'est pas efficace. C'est ce qu'il faut regarder.

Nous serons vigilants. J'ai pris quelques mesures qui, pour le moment, manquent d'encadrement. Le message que je veux faire passer est le suivant : n'allons pas plus vite que la musique. Accordons nos violons même si c'est difficile. Apprendre le violon est long et difficile... C'est en allant tranquillement, sereinement qu'on arrivera à de bons résultats.

Aujourd'hui, on est tous réunis pour aller dans la bonne voie, pas celle d'un parc marin écologique, mais bien d'un parc marin certes écologique mais aussi économique et surtout (je terminerai là-dessus) propulseur d'économie. Sur le milieu marin, on est en retard. Il y a de l'emploi. On y associera un volet écologique qui devra nous suivre. Je vous remercie.

VAE JOLY – Merci, Monsieur PLANAS, pour ces mots de pragmatisme, de bon sens qui n'enlèvent pas notre détermination mais qui invitent à la patience. Il se trouve que j'essaie de m'approprier tous ces qualificatifs au sein de la coprésidence que nous assurons pour ce Conseil maritime de façade qui rassemble quand même la famille de la mer et les élus qui s'intéressent à la mer, soit par leur engagement, soit parce qu'il s'agit des mers du littoral. Il y a un engagement à prendre la présidence d'un parc naturel.

Un autre point mérite la vigilance de tout un chacun : les moyens à la mesure des ambitions ou les ambitions à la mesure des moyens, au choix... On a des limitations. Il y a souvent des compromis et avançons *step by step*, sans précipitation.

M. ODY – Je reprends vos propos. Vous parliez de moyens et je vous confie un chiffre : en France métropolitaine, les aires marines protégées représentent 23,6 % des eaux sous juridiction française. En Méditerranée, c'est plus de 40 %. En revanche, si vous prenez ce que l'on appelle les « zones de protection renforcée », dont la définition est : « *un territoire sur lequel il y a au moins une mesure visant à régler une activité ayant un impact sur l'un des objectifs pour lequel l'aire marine a été protégée* » (vous constatez qu'il s'agit d'une définition *light* qui, somme toute, pourrait être la définition des aires marines protégées), selon cette définition, nous sommes seulement à 0,26 %. On passe donc de 40 ou 23 % d'aires marines protégées à seulement 0,26 % de zones à protection renforcée. Il y a un très grand décalage entre ce qui est affiché en termes d'aires marines protégées et des territoires faisant réellement l'objet de mesures visant à améliorer ou à diminuer les impacts.

VAE JOLY – Merci. Je ne pense pas que les aires marines protégées ne fassent rien. Elles couvrent précisément (étant Préfet maritime, je connais particulièrement bien les chiffres) 48 % des eaux territoriales. C'est énorme. Bientôt, elles vont dépasser les 50 %, quand le parc naturel marin du Cap Corse verra le jour. Ne nous décourageons pas. Les propos de M. ODY pourraient porter vers le découragement. C'est un puriste, si vous me permettez de dire ça. Dans les aires marines protégées, on fait déjà beaucoup ! Je participe à 51 Conseils d'administration, conseils de gestion ou comités de pilotage d'aires marines protégées, directement ou je me fais représenter. On essaie d'être là. De gros efforts sont faits. Reste en effet la question des moyens, je ne vais pas vous dire le contraire.

M. Michel MOLY (Représentant du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales) – Comme on a parlé du parc marin, je me dois de préciser que tous les parcs marins sont très inquiets. Aujourd'hui, si je devais schématiser le parc marin, à part le parc d'Iroise qui est un exemple à atteindre un jour pour nous tous, je dirais que certains ont le bateau mais pas le pilote, d'autres ont le pilote mais pas le bateau. Telle est la situation d'aujourd'hui. On espère être reçus par Mme la Ministre pour lui dire notre inquiétude sur les moyens des parcs marins.

VAE JOLY – S’il vous plaît, exprimez-vous ! Vous savez fort bien que je porte ces paroles à Paris. Nous partageons cette inquiétude. Vous le savez, nous avons eu l’occasion d’en parler.

M. MOLY – Je suis intervenu au Conseil d’administration de l’Agence des aires marines protégées. Pour vous donner une idée : le budget des aires marines protégées s’élève à 23 millions d’euros. Cependant, l’État n’ayant pas alloué deux millions d’euros, cela tombe à 21 millions d’euros. Il y a sept parcs marins, et tout le reste. Si l’on compare ce budget, je ne prendrai que l’exemple des Pyrénées-Orientales : la dotation du Département pour les pompiers s’élève à 23 millions d’euros. Je dirai donc « mes chers pompiers »...

VAE JOLY – Merci, Monsieur MOLY. Avec cette dernière intervention, j’arrête ce débat tout à fait intéressant. On pourrait en parler encore longtemps. En tous cas, il est tout à fait intéressant de voir qu’il y a des idées.

- **Point n°9 : Résultat de l’enquête nationale sur les dragages des ports de plaisance.**

M. SOUBELET – Une mission nationale a été confiée par le secrétaire d’État chargé des transports, de la mer et de la pêche à M. PALLARES en sa qualité de président de la Fédération française des ports de plaisance et membres de ce Conseil accompagné de M. PICHON du CGEDD ; mission relative au dragage des ports de plaisance. L’idée est d’orienter d’éventuelles actions futures à travers la mise en place de schémas territoriaux des opérations de dragage et de filières de gestion des sédiments.

Monsieur PICHON, je vous laisse la parole.

M. Antoine PICHON (Personnalité extérieure, Conseil général de l’environnement et du développement durable) – Merci, Monsieur le Préfet, Amiral, Mesdames et Messieurs les élus, il s’agit de vous présenter une mesure qui est directement la traduction du plan d’action pour le milieu marin, celle dont a parlé mon prédécesseur. C’est une mesure transverse.

Il se trouve qu’à l’échelon central, la Direction des services de transports (DST), et la Direction de l’eau et de la biodiversité (DEB) sont en train de travailler sur une note de cadrage méthodologique pour ce schéma d’orientation des opérations de dragage.

Le Préfet SOUBELET a rappelé que Serge PALLARES était chargé de cette mission pour lequel le Ministre a demandé à un membre du Conseil général de l’environnement et du développement durable, que je suis, de l’accompagner. Elle a été lancée en juin dernier. Nous aurons bientôt un retour au plan national de ce qui a pu être fait.

Le premier résultat, c’est cette circulaire. Concrètement, il s’agit d’une des mesures des PAMM. Il s’agit de cadrer, méthodologiquement, des schémas en travaillant avec les associations, les représentants portuaires, le secteur de la pêche et toutes les personnes en charge des sujets environnementaux. Il y aura notamment la mise en place d’instances de dialogue. C’est un peu lourd mais, derrière, ce ne sera pas « techno » car ce n’est pas un document opposable. Ce n’est pas comme un SCOT. Il y aura juste deux parties : une partie diagnostic partagé, car il faut faire des dragages dans nos ports (c’est indispensable, sinon vous n’avez plus la possibilité d’y mettre les bateaux) et une partie qui constituera le volet prospectif sur les besoins, les volumes et la valorisation.

Je passe rapidement sur ce sujet car derrière, la mission de Serge PALLARES portait essentiellement sur les ports de plaisance. Ces derniers sont la plupart du temps, déconcentrés à l’échelon des communes, quelquefois à l’échelon départemental. On a lancé avec l’Observatoire des ports de plaisance, une enquête auprès de chacun des gestionnaires sur les dragages survenus pour essayer d’orienter intelligemment les actions. On a eu un retour assez intéressant à la fin de l’année dernière. Je vous en donne rapidement les résultats.

Je passe sur la méthodologie. Vous allez retrouver toute cette présentation sur le site de la DIRM. Nous avons récolté 192 questionnaires, les réponses portant à la fois sur les ports de plaisance mais aussi les ports fluviaux. Au total ce sont 158 ports qui ont répondu dans la totalité.

Concrètement, dans la catégorie des ports, on parle des très petits ports (moins de 200 places), des petits ports et des grands ports (au-delà de 500 places). On a regroupé les fluviaux et les lacustres car ils sont peu nombreux et les grands ports et les très grands ports. Sur l’ensemble du territoire, ce sont 120 ports du maritime qui ont bien voulu répondre.

Je passe sur les résultats et les précautions de l’enquête.

J’en viens à la proportion des ports ayant déjà effectué un dragage : 60 % de l’ensemble des ports maritimes ont déjà fait un dragage, et particulièrement les ports entre 200 et 500 places. On a une différence assez forte entre la façade

Atlantique nord-ouest et la façade méditerranéenne car, en Atlantique nord-ouest, il y a davantage d'estuaires, donc en l'occurrence, davantage le besoin de draguer.

L'ancienneté du dernier dragage remonte, pour plus de 50 % ayant indiqué avoir été dragués, entre un et cinq ans. C'est un sujet récurrent. C'est à garder en tête. Le volume dragué est plus important en façade Atlantique qu'en Méditerranée. Quand vous avez 34 000 m³, en moyenne, dragués dans les ports d'Atlantique, c'est qu'un certain nombre de ports sont estuariens. La Méditerranée a des dragages récurrents, petits, de 6 000 m³.

Le coût du dernier dragage est un sujet important puisqu'en moyenne, il s'élève à 300 000 €.

Autre sujet d'importance : la composition des sédiments, constitués en grande partie de vase mais aussi de sable. La proportion est inversée entre l'Atlantique et la Méditerranée. Il y a plus de sable en Méditerranée qu'il n'y a de vase tandis qu'en Atlantique, il y a plus de vase qu'il n'y a de sable.

Quelles sont les catégories des contaminations de ces sédiments qui ont été dragués ? Le sujet est intéressant. Vous avez du trybutylétain (le fameux TBT) que l'on trouve en partie, dans des proportions relativement modestes. Ce TBT est interdit dans les peintures antifouling depuis plus de dix ans en France. Vous avez du polychlorobiphényle et les fameux hydrocarbures aromatiques polycycliques, les HAP, dans des proportions relativement modestes mais qui, malgré tout, existent. Par ailleurs, il y a en effet le sujet des métaux avec des niveaux qui vont de N1 à N2, voire N2+. Concernant les métaux, plus de 16 % sont recensés comme étant N2+.

Les techniques utilisées sont classiquement de la drague mécanique ou de la drague hydraulique.

Les traitements spécifiques se font avant ou après le dragage : 72 % n'ont pas été traités. J'ai mis deux petites présentations intéressantes, l'une est un travail du Conseil départemental du Finistère, réalisé sur le port du Guilvinec, avec un montant important. Il y avait un sujet grave sur l'une des darses des pêcheurs du Guilvinec. Cette darse a été entièrement draguée et installée dans un délaissé de la quatre voies. On a rempli petit à petit un certain nombre de casiers qui ont été végétalisés par la suite. Ceci pour vous dire qu'une partie des sédiments rejetés sont traités. Par exemple, à l'écran, la colonne n° 2 représente les rechargements de plages.

La première colonne, c'est l'immersion. Il faut garder à l'idée que les dragages, par définition, notamment dans les estuaires, c'est anticiper la destination finale du matériau dragué. En théorie, c'est le remettre dans le fleuve, donc l'envoyer en mer. Cependant, il faut traiter à terre la partie qui ne peut pas être envoyée en mer. On a donc l'élimination par mise en décharge (qui n'était sans doute pas une bonne solution), l'aménagement portuaire qui existe, la valorisation agricole et des valorisations dans les routes qui ont pu être faites.

Il y a une petite différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée où l'importance du traitement réalisé à Port-Camargue, il y a un ou deux ans, a conduit à augmenter de façon forte, le confortement d'une aire. La recharge de la plage a bien été utilisée dans l'opération de Port-Camargue.

Il est important de voir qu'il faut que ce soit à moins de 5 kilomètres, en général pour des raisons économiques. Quand vous valorisez à terre ou que vous remettez dans un endroit de stockage, par exemple dans une ancienne décharge, il faut plutôt que ce soit à moins de 5 kilomètres. C'est la réalité de ce qui est fait.

Le régime actuel, c'est la simple déclaration ou l'autorisation Loi sur l'eau.

Concernant l'obtention de subventions, 28 % des sondés ne savent pas s'ils ont eu une subvention ou pas. La réponse laisse à penser que le gestionnaire n'était pas le décideur du port. 10 % disent en avoir eu et ont reçu des subventions soit de l'Europe, soit de l'État avec la FNADT soit de la Région ou du Département, évidemment de la commune puisque cette dernière, d'habitude, pilote cette mission.

On leur a demandé s'ils disposaient d'un service environnement. On constate que 25 % des gestionnaires de ports disent en disposer. Cette proportion nous a étonnés considérant que c'est assez important. La plupart des communes (et je pense aux 50 petites communes du Finistère, n'ont pas les moyens d'avoir un Service environnement) ont dû faire appel à d'autres services.

Concernant les études préalables, des études techniques sont faites dans 54 % des cas ; et dans 33 % des cas une étude Loi sur l'eau.

Certaines diapositives projetées sont plus à l'intention des services. L'un des objectifs de la mission de M. PALLARES est bien de fluidifier le processus, donc de faire en sorte que les DREAL s'approprient les différentes techniques existantes et mises en œuvre sur les différentes façades. Il faut, en effet, faire en sorte d'avoir un traitement à peu près

similaire avec l'idée de faire diminuer de façon forte les difficultés importantes reconnues et ressenties dans la durée du processus, que ce soit l'obtention du délai d'autorisation ou le processus d'enquête publique.

Un autre exemple a pu être donné à partir de celui du bureau d'étude In Vivo avec GEOD qui est, en effet, le groupe que vous connaissez, un groupe national auquel, peut-être, un certain nombre de personnes présentes ici participent. C'est le groupe d'études et d'observation sur le dragage et l'environnement. Il est piloté par le port de Nantes-Saint-Nazaire. Des actions intéressantes ont été réalisées, notamment dans le département du Var. Le Conseil départemental du Var s'est beaucoup impliqué, notamment chez notre Vice-présidente aujourd'hui. Il y a la Seyne-sur-Mer et une plate-forme intéressante à Brégaillon ; de même que, dans le nord, à Dunkerque, vous avez Covased, programme de covalorisation des sédiments et de traitement mais aussi de valorisation, notamment du remblai.

Dans l'exemple de Port-la-Forêt, on a pu assister à une remontée directe des sédiments. Ils n'étaient pas immergeables. Par des pompes de relevage et de la déshydratation, on les a stockés dans différents casiers. Cet endroit est une ICPE qui sera recouverte d'un terrain de tennis et de foot.

Enfin, une image familière pour les gens de Languedoc-Roussillon : il se trouve que le grand dragage par Port-Camargue, pendant trois ans, avec un financement important, a conduit à une valorisation importante des sables sur les plages mais aussi à une ré-immersion des fameuses fines (une partie des vases) dans un endroit qui avait une profondeur suffisante.

On a également demandé si les dragages étaient faits de manière régulière. Dans les ports maritimes, le dragage est une chose nécessaire.

Concernant les intentions sur l'avenir, 45 % des ports ont répondu en avoir.

S'agissant des volumes, sur la façade Atlantique, 38 000 m³ ont été réalisés contre 34 000 m³ prévus. La façade méditerranéenne demande 15 000 m³ par dragage. Cela veut dire que l'on ferait plus que doubler dans les intentions et les demande portées par les gestionnaires.

À la question « Disposez-vous d'une autorisation d'immersion ? », les réponses apportées parlent d'autorisations parfois pluriannuelles, mais le nombre de ports qui en disposent reste faible.

À la question « Développez-vous des stratégies de mutualisation avec des ports voisins ? », peu de ports ont répondu par l'affirmative. Malheureusement, vous verrez qu'il y en a très peu, moins pour les ports maritimes. Or, un travail remarquable a été réalisé par la Région Languedoc-Roussillon pour mettre en place un Schéma régional des dragages. Il me semble que c'est le début de ce travail en commun. Vous avez en effet la chance d'avoir une partie du territoire qui a déjà été plus ou moins planifiée, en tout cas il va falloir coordonner les demandes, s'assurer de la traçabilité des matériaux et financer les mises à terre car on peut en valoriser une partie mais une autre devra être stockée. Vous avez donc du travail, indépendamment de la plate-forme exemplaire qui existe à La Seyne-sur-Mer. Il y aura d'autres occasions pour votre Conseil maritime de façade et vos différents services techniques. Je vous remercie.

M. SOUBELET – Merci, Monsieur PICHON.

- **Point n°10 : Actualités de la façade**

VAE JOLY – Lors de la précédente réunion de notre CMF, nous avons introduit ce point « actualités de la façade maritime ». Le Conseil maritime de façade est en évolution permanente, y compris dans le règlement intérieur. Nous nous sommes engagés à vous parler des avancées des dossiers traités dans les précédentes séances.

En premier lieu, je voudrais évoquer rapidement avec vous la nomination remarquable de Mme Catherine Chabaud, navigatrice, au poste de Première déléguée à la mer et au littoral auprès de la Ministre de l'environnement de l'énergie et de la mer. Madame Catherine Chabaud est bien connue de tous les marins pour avoir été la première femme à avoir traversé l'Atlantique en solitaire, à l'occasion du Vendée Globe 1996. Ensemble, on peut lui souhaiter, bien sûr, les vents les plus favorables ; ceux qu'elle a recherchés quand elle était navigatrice (c'est maintenant au sens propre) afin de nous mener à bon port dans le cadre de ses attributions et tout particulièrement pour nous donner le cap dans l'élaboration de la stratégie nationale de la mer et des littoraux que nous avons appelée de nos vœux dans les précédents sujets.

J'aimerais vous parler de Natura 2000 au large qui a commencé il y a deux ans, pour lesquels on avait procédé à une large consultation avec les pêcheurs, les transporteurs (les compagnies maritimes de manière plus générale) et le Ministère de la Défense qui occupe un espace stratégique assez important en Méditerranée qui est un espace lui-même

assez restreint. La place est comptée. Ce travail a été présenté en CMF, en décembre 2014, et avait reçu, dans son principe, une délibération favorable. C'est pourquoi il avait été transmis au Ministère de l'Écologie mi-janvier 2015.

Depuis, nous avons fait un certain nombre d'allers et retours. D'abord, rappelez-vous les zones proposées par le MNHN qui prônait plus de la moitié de la zone économique exclusive. C'était colossal, et les zones avaient été débattues, avec la surprise des pêcheurs qui ne voient ni dauphins ni oiseaux à 80 nautiques des côtes, ceci corroboré par les scientifiques qui regrettaient ne pas avoir été consultés par le MNHN et tous les usagers de la mer qui ne comprenaient pas certaines choses.

Trois catégories sont à protéger. Les récifs, où la suffisance est modérée. C'est peu sujet à interprétation, c'est localisé, c'est statique, on le sait. Ensuite, on entre dans des considérations techniques avec les pêcheurs pour affiner. Les réseaux pour grands dauphins et oiseaux également : mais c'est plus compliqué. Nous, les navigateurs (je me mets dedans, car j'ai beaucoup navigué), n'en voyons pas. Puis il y a eu une campagne formidable faite par le GIS3M, la campagne PACOMM, des éléments scientifiques ont été recueillis par l'Agence des aires marines protégées qui les a rapportés sur une carte. On va donc pouvoir travailler sur du qualitatif. On réalise que l'on peut avoir des continuités entre les parcs naturels marins, par exemple où vous dépassez déjà les 12 nautiques et les zones Natura 2000 au-delà des eaux territoriales. Je pense également au parc naturel marin du Cap Corse où on est à peu près dans la même dimension.

On travaille donc dans du qualitatif et du cohérent, en plaquant les zones sur le plan d'eau, ce qui n'exclura pas les concertations avec les professionnels de la mer et les usagers de la mer. On est déjà là dans quelque chose de plus cohérent. On va démarrer ce travail avec un mode opératoire et des directives co-rédigées (comme le prévoit le Code de l'environnement) par le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Défense. Les préfets maritimes ont eu une rencontre sous l'égide du Secrétaire général de la mer début février à Paris, avec le nouveau Directeur de l'eau et la biodiversité. Nous sommes arrivés ensemble à ces lignes de convergence qui vont se traduire tout prochainement.

Mon intention est véritablement de relancer le travail sur la base d'éléments sains, réalisables, qualitatifs pour vous le présenter à l'occasion du prochain Conseil maritime de façade qui devrait se tenir début juillet. En quelque sorte, comme d'autres, j'aimerais boucler la boucle et clôturer ce travail que je veux de qualité avec la concertation que l'on va mener, exactement comme on l'avait fait déjà, que ce soit pour les zones propices pour les éoliennes ou pour Natura 2000. On va travailler sur les récifs, sur les isobathes, mais jusqu'à quels isobathes ? Il faut produire quelque chose. On est là dans une insuffisance, mais une insuffisance modérée. Il y a une base de négociation pour arriver à produire quelque chose de suffisant qui sera proposé au Ministère de l'Environnement qui, lui-même, rebouclera sur le Museum national d'histoire naturelle. J'ai confiance.

Un autre sujet est relancé de manière intéressante, celui du câble Midi-Provence. C'est un dossier d'intérêt public. On est dans du lourd avec pour but de sécuriser les alimentations électriques depuis le sud-est de la France, avec le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, ni plus ni moins pour éviter que le quart sud-est de la France tombe dans le noir.

Deux faits nouveaux nous donnent des horizons un peu plus intéressants. Il y a plusieurs intérêts avec lesquels il est difficile de composer. Le Grand Port Maritime de Marseille avec les développements que l'on connaît, que l'on ne peut que souhaiter sur un plan économique, avec un tracé de câbles ayant pour conséquence d'engager, au sens marin du terme, avec les chasses d'ancres (15 à 20 tonnes chacune), deux postes de mouillage, des enjeux de biocénose majeurs qui intéressent les pêcheurs. On est dans du coralligène mais aussi dans du solide, du sérieux. Enfin, les intérêts de RTE et la pression d'urgence qu'ils mettaient (deux faits nouveaux) sur le tracé initial et les délais. D'abord, RTE nous a et s'est redonné du temps. C'est l'opérateur qui fait le travail et non pas l'État à sa place. L'opérateur fait des propositions selon les orientations et les impossibilités qu'on lui donne. Il a retrouvé du temps. Nous ne sommes plus dans des phénomènes d'urgence qui faisaient redouter un *black-out* total.

Deuxièmement, la loi sur la transition énergétique permet de faire passer dans certaines zones protégées les câbles électriques, sous certaines conditions. Les zones protégées évoquées ne sont pas les coralligènes. Ce sont des pistes de terre dont l'atterrage pourra être revu, être déplacé un peu plus au sud et à l'est de telle manière à ce que la loi sur la transition énergétique soit respectée tout en préservant les biocénoses marines. Un gros travail de concertation avec le Grand Port Maritime de Marseille et les pilotes a eu lieu. Entre marins, on ne peut pas se raconter d'histoires. Il y a de vrais sujets. Il n'y aurait plus qu'un poste de mouillages d'engagé. Cela se présente bien. On relance le travail. RTE, qui est à la manœuvre, va nous faire part de ses nouvelles possibilités. La DREAL participe bien entendu, ainsi que le Grand Port aussi.

Telles sont les informations que je voulais vous donner pour les deux gros dossiers qui pouvaient apparaître un peu enlisés. On avait un mur de briques face à soi. Aujourd'hui, des ouvertures sont faites et me permettent de vous dire de manière très familière, que « je le sens bien ».

M. SOUBELET – Merci, Amiral. On va compléter par la réponse que nous devons pour Alteo. David, je vous laisse répondre.

M. David COSTE (Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône) – Comme vous le savez, la procédure a été conduite avec le plus grand sérieux. La Ministre est particulièrement attentive à ce sujet. Deux arrêtés du Préfet ont donc été pris.

Un premier arrêté, datant du 28 décembre 2015, enjoint de réduire très sensiblement les rejets en mer. Les rejets de métaux lourds ont été réduits à plus de 99 %. Il enjoint l'exploitant de cesser totalement des rejets dérogatoires dans un délai maximal de six ans.

Un deuxième arrêté porte sur l'occupation du domaine public maritime et la canalisation, avec des prescriptions importantes. Il semble important de signaler la vigilance des acteurs du parc et de son équipe, sans laquelle rien n'aurait pu être fait dans le cadre de la procédure elle-même et dans le cadre de la pression mise sur l'exploitant.

Un dispositif va être mis en œuvre avec la création d'un Comité de surveillance et d'information des rejets en mer (CSIRM), avec une vocation d'expertise scientifique. Le Préfet a écrit pour demander une expertise complémentaire indépendante de celle de l'État, en lien étroit avec le Conseil scientifique du parc national des Calanques.

La Ministre a donné instruction au Préfet il y a quelques jours, pour évidemment que ce soit fait en termes de contrôle sur l'exploitant, en termes de mesures des rejets, pour que le calendrier national soit tenu et que l'exploitant produise dès le mois de septembre son plan d'action et son plan d'investissement pour sécuriser et répondre à l'arrêt des rejets dérogatoires.

M. SOUBELET – Je vous remercie. C'est très clair. Cela répond à la question posée.

M. MOLINERO – Je ne m'attendais pas à une autre réponse. Ce n'est pas parce que le parc a mis la pression. Le Conseil scientifique du parc a donné son autorisation sous une autre formule mais c'est exactement ça. Sur le terrain, les gens se sont démenés. Je rappelle qu'en 1996, le Préfet de l'époque avait dit : « Au bout de 20 ans, on arrête tous les rejets ». Il s'agissait de tous les rejets, pas que les rejets solides ! On a redonné pour six ans mais, au bout de six ans, on ne sait pas ce que l'on aura. En effet, si l'autorisation pour la canalisation n'est pas reconduite pour six ans, c'est pour 30 ou 50 ans... Si mes souvenirs sont exacts, dans l'arrêté, c'est 30 ans ?

M. COSTE – C'est 15 ans.

M. MOLINERO – Au moins 15 ans ! On se dit que dans six ans, cela ne sera peut-être pas bon. Surtout, Alteo nous a vendu la chose comme quoi, de toute façon, le jour où tout sera bien, on ne rejettera plus d'eau puisqu'on pourra s'en servir pour l'irrigation ou autre... Dans ce cas, pourquoi donner 15 ans supplémentaires à la canalisation ? C'est autre chose !

VAE JOLY – Il me semble que c'est 2021 normalement, pas 15 ans.

M. MOLINERO – Normalement !

VAE JOLY – C'est ce que j'ai entendu, avec une Commission de suivi régulière, avec des règles très carrées. C'est le fruit d'un travail de tout un chacun, y compris du parc.

M. MOLINERO – Amiral, je le sais bien. On a tous parlé du très mauvais état de la canalisation et elle a « claqué » dix jours auparavant ! C'est bien la preuve que l'on n'a pas raconté que des bêtises et ce n'est pas nos amis corses qui sont allés la faire sauter...

Autre question : lors de la dernière Commission permanente, on avait dit que l'on reverrait les commissions. Certains avaient été prévenus tardivement ou étaient en retard. Des personnes voulaient en faire partie. Je voulais savoir si cela avait été fait, car il faudrait rapidement mettre en route ces commissions.

VAE JOLY – Je ne peux pas vous répondre ainsi. On regarde et on agit.

M. PLANAS – A propos des zones Natura 2000, j'ai entendu le mot « modéré ». Cela ne veut pas dire « zone protégée et fermée complètement ». J'aimerais vous donner une information, car les professionnels du Languedoc-Roussillon ont travaillé sur ces zones. Ils prévoient des fermetures périodiques pour les merlus. On travaille là sur une bathymétrie. On vous a devancés, c'est pourquoi je le dis. Après, quand on vous le dira, vous répondrez que ceci était dû aux zones Natura 2000. On y travaille.

VAE JOLY – Je vous remercie. C'est très bien. On protège les récifs, le corail, les grands dauphins et les oiseaux. C'est bien l'objectif européen.

Mme Agnès SIMONPIETRI (personnalité extérieure, présidente de l'Office de l'environnement de Corse) – Au sujet d'Alteo, en Corse, on a malheureusement une expérience douloureuse avec ce type de rejets. Nous avons exprimé notre plus vive préoccupation auprès de Mme la Ministre. Nous exprimons notre solidarité avec les pêcheurs et les gens touchés par cette pollution. Notre incompréhension va quand même à ce délai de six ans. Nous avons un peu de mal à comprendre comment une entreprise de la taille et de la qualité d'Alteo peut avoir besoin d'un délai aussi important alors que justement, il était prévu depuis si longtemps qu'elle devait arrêter ces rejets. Nous aimerions donc que vous nous précisiez pourquoi ce délai de six ans, pourquoi attendre encore et pourquoi ne peut-on pas raccourcir ce délai de façon drastique ?

Cette préoccupation-là nous amène à une autre préoccupation, pour nous extrêmement importante, qui est celle de la loi en cours de discussion sur la biodiversité, notamment du problème du préjudice écologique. Alteo est typiquement le problème ressortant de l'amendement déposé par le gouvernement sur le renvoi du principe pollueur/payeur à éventuellement l'administration qui aurait donné l'autorisation de « polluer ». Nous avons bien noté que l'amendement du gouvernement a été retiré, mais là aussi, nous avons écrit à Mme la Ministre. Nous savons que cette loi va passer en lecture au sénat. Nous tenons ici à exprimer notre très vive inquiétude sur le risque par rapport au principe pollueur/payeur, et notre soutien et demande insistante d'accélérer le processus concernant Alteo.

M. SOUBELET – David COSTE va intervenir sur le premier point.

M. COSTE – Sur le premier point, la question des délais, chacun aurait souhaité que le délai soit évidemment plus court. L'expertise générale, y compris celle du BRGM qui a été appelé en tierce expertise lors de la procédure, était qu'aujourd'hui, la technologie permettant de réduire encore plus drastiquement les rejets n'existe pas. Le délai de six ans est apparu après un examen par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, une instance nationale, comme étant le délai minimal pour garantir la mise en œuvre de processus technologiques et industriels permettant de réduire encore plus fortement les rejets. Au départ, y compris lors de l'examen par le Conseil scientifique et le Conseil d'administration du parc, les délais envisagés étaient plus longs. C'est vraiment la durée minimale de trois fois deux ans, avec des clauses de revoyure inscrites dans l'arrêté préfectoral.

M. SOUBELET – Je vous remercie, David. On ne va pas rouvrir le débat sur Alteo. Ça n'est pas forcément l'objet ou le lieu aujourd'hui.

Je donne la parole à M. HALL pour nous dire les échéances à venir.

M. HALL – Nous touchons à la fin de cette réunion. J'ai au moins trois échéances à vous rappeler. La prochaine Commission permanente devra déterminer la convocation des groupes de travail relatifs au document stratégique de façade. On avait évoqué la possibilité d'une délocalisation de cette séance, peut-être en Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Ce sera à préciser. Cela me semble une bonne idée.

VAE JOLY – On a déjà organisé une Commission permanente en Languedoc-Roussillon. On pourrait envisager la Corse. On va essayer.

M. HALL – Un ou deux prochains CMF devraient se réunir avant la fin d'année, on avait évoqué la première quinzaine de juillet. L'idée était de permettre une présentation des résultats des travaux sur Natura 2000.

Enfin, demain et après-demain, les 22 et 23 mars, se tiennent les Assises nationales des risques naturels.

Je n'ai pas d'autres informations à vous communiquer.

M. SOUBELET – L'ordre du jour est épuisé. Il semble qu'il y ait plus de questions diverses.

Mme SIMONPIETRI – Nous avons été informés qu'il y avait eu des avancées de l'Organisation maritime internationale sur le rail de Corse. Pourriez-vous nous apporter des précisions, s'il vous plaît ?

VAE JOLY – Non, car j'en laisse la primeur à Mme la Ministre qui aura le plaisir de vous annoncer des nouvelles intéressantes.

M. SOUBELET – L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie en notre nom à tous les deux.

(La séance est levée à 17 heures 05)